

## « La famille religieuse de Sainte-Croix »

*Extrait de : Kevin Grove et Andrew Gawrych, eds. Basil Moreau : Essential Writings, An Introduction to the Life and Thought of the Founder of the Congregation of Holy Cross. Notre Dame, Indiana : Christian Classics, 2014, p. 27-29.*

Moreau a toujours soutenu que l'union des Frères de Saint-Joseph avec ses Prêtres Auxiliaires était conforme aux intentions de Dujarié pour les frères.<sup>1</sup> Dujarié avait envisagé une société de prêtres pour diriger les Frères de Saint-Joseph et les Sœurs de la Providence. Cela dit, il serait inexact de conclure que la contribution de Moreau a simplement consisté à réaliser ce que Dujarié n'a jamais pu faire. L'association que Moreau a formé à Sainte-Croix porte sa marque unique, surtout lorsqu'il s'agit d'être une communauté expressément religieuse, vivant les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.<sup>2</sup> Bien que les Frères de Saint-Joseph aient fait une promesse annuelle d'obéissance, que tous n'ont pas prononcée, Dujarié ne leur a jamais permis de prononcer des vœux religieux.<sup>3</sup> Moreau avait encouragé les frères à prononcer des vœux depuis 1832 parce qu'il voyait dans la vie religieuse un moyen non seulement de stabiliser, mais aussi de dynamiser leur communauté.<sup>4</sup> Après avoir pris la direction en 1835, Moreau s'est empressé de leur faire professer des vœux religieux, les premiers frères professant des vœux perpétuels lors de leur retraite de 1836.<sup>5</sup> Moreau avait plus d'obstacles à surmonter pour obtenir la permission pour les prêtres et les sœurs de professer des vœux, mais le 15 août 1840, Mgr Bouvier reçut la propre profession perpétuelle de Moreau. Plus tard dans la soirée, quatre prêtres auxiliaires, dont le père Edward Sorin, firent leur profession.<sup>6</sup> La première profession des sœurs eut lieu en 1843.<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup> Etienne Catta et Tony Catta, Basile Antoine Marie Moreau, trans. Edward L. Heston (Milwaukee : Bruce Publishing Company, 1955), 1 :323-324 ; et Tony Catta, Père Dujarié : Pasteur de Ruillé-sur-Loir, Chanoine du Mans, Fondateur des Communautés des Sœurs de la Providence et des Frères de Saint Joseph, maintenant Frères de Sainte Croix, trad. Edward L. Heston (Milwaukee : Bruce Publishing Company, 1960), 179.

<sup>2</sup> Comme l'écrit Catta, "C'est surtout dans ce sens [de la vie religieuse] que M. Moreau est définitivement un fondateur". Catta et Catta, Moreau, 1 :367-8. Voir aussi : Thomas Barrosse, Moreau : Portrait d'un fondateur (Notre Dame : Fides Publishers, 1969), 85-87.

<sup>3</sup> Bien que l'obéissance soit l'un des trois vœux religieux, la vie religieuse apostolique (non monastique) consiste en la profession de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance.

<sup>4</sup> Catta, Père Dujarié, 168-182, 232-235, 247-248 ; Catta et Catta, Moreau, 1:303-306, 367-368 ; Ephrem O'Dwyer, The Curé of Ruillé : A Sketch of The Very Reverend James Francis Dujarié, Founder of the Sisters of Providence and the Brothers of Saint Joseph of Ruillé (Notre Dame : Ave Maria Press, 1941), 176-177 ; et James Connelly, Basile Moreau and the Congregation of Holy Cross (Portland : Garaventa Center for Catholic Intellectual Life and American Culture, 2007), 36.

<sup>5</sup> Douze frères au total, dont le frère André Mottais, ont prononcé des vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance en ce mois d'août. Catta, Père Dujarié, 274-275 ; et Catta et Catta, Moreau, 1:354-356.

<sup>6</sup> Moreau a annoncé son intention de prononcer des vœux perpétuels dans sa lettre circulaire au début de l'année 1840. "De même, pour m'acquitter de ma dette personnelle de reconnaissance envers notre Seigneur pour ses inestimables faveurs, et en attendant le jour de mon offrande complète par la prononciation solennelle des vœux de religion, comme plusieurs des vôtres l'ont déjà fait si généreusement, j'ai fait vœu de vivre et de mourir à Sainte-Croix, à moins que l'obéissance ne m'appelle ailleurs". Il a dû surmonter l'opposition de Mgr Bouvier, qui hésitait à faire prononcer des vœux de religion à des prêtres diocésains, ainsi que de certains de ses propres prêtres auxiliaires qui, tout en étant zélés pour l'œuvre de Sainte-Croix, hésitaient à l'égard des structures et des exigences de la vie religieuse. Les autres prêtres à professer ce soir-là étaient : Pierre Chappé, Paul Celier et Augustin Suanier. CL 9, 1er janvier 1840, 1:21 ; Catta et Catta, Moreau, 1:406-415 ; Connelly, Basile Moreau, 37 ; et Catta, Père Dujarié, 274-275.

<sup>7</sup> Les projets de Moreau pour les sœurs étaient freinés par l'évêque Bouvier, dont la réticence provenait en partie de la prolifération des communautés de femmes dans le diocèse. Après les avoir affectées à la nouvelle fondation de Sainte-Croix aux États-Unis, Moreau permit à deux sœurs, Marie du Calvaire et Marie du Cœur de Jésus, de prononcer des vœux, bien qu'adressés à une " future supérieure ", car leurs constitutions n'avaient pas

La vie religieuse, avec les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance vécu en communauté, était au cœur de la vision de Moreau pour Sainte Croix. Elle marque deux autres départs importants dans sa vision par rapport à celle de Dujarié. D'abord, alors que la vision de Dujarié en ce qui concerne la mission demeurait locale, répondant aux besoins immédiats et immenses qui le pressaient dans le sillage de la Révolution française, la vision de Moreau, tout comme sa compréhension de l'Église, était internationale. Bien qu'à l'époque, Sainte-Croix soit une association de droit diocésain et donc soumise à l'autorité de l'évêque local, Moreau a commencé à envoyer ses prêtres et ses frères en mission hors de la France en 1840, trois ans à peine après l'Acte Fondamental d'Union.<sup>8</sup> Les premières sœurs envoyées en mission internationale sont parties aux États-Unis en 1843.<sup>9</sup>

Deuxièmement, comme nous l'avons déjà mentionné, Dujarié avait envisagé une société de prêtres pour gouverner les Frères de Saint-Joseph et les Sœurs de la Providence. À cette époque, une telle vision n'était pas rare dans l'Église de France. Il existait d'autres associations composées, au moins vaguement, de sociétés de prêtres, de frères et de sœurs.<sup>10</sup> L'apport de Moreau est d'envisager, nonobstant le rôle des prêtres comme supérieurs ecclésiastiques, une dignité commune entre les membres de l'institut - une égalité enracinée non seulement dans leur vie religieuse partagée, mais aussi dans les modèles de la Sainte-Trinité et de la Sainte-Famille que Moreau propose à son association et à son union. Ainsi, pour Moreau, les prêtres, les frères et les sœurs, de manière différente mais complémentaire, doivent tous participer à l'œuvre confiée à l'association.<sup>11</sup>

---

encore été approuvées par une autorité ecclésiastique légitime. Connelly, Basile Moreau, 41-42 ; Etienne Catta et Tony Catta, *Mother Mary of the Seven Dolours and the Early Origins of the Marianites of Holy Cross (1818-1900)*, trans. Edward L. Heston, (Milwaukee : Bruce Publishing Company, 1959), 60-61 ; et Catta et Catta, Moreau, 1:432-441.

<sup>8</sup> En 1839, trois évêques de diocèses de missions étrangères - l'évêque élu du diocèse de Vincennes, Indiana, l'évêque de Montréal, Canada, et l'évêque d'Alger - approchent tous Moreau pour qu'il envoie des membres de Sainte-Croix sur leurs terres. La première offre que Moreau accepta fut celle de l'évêque d'Alger, Mgr Dupuch. Le 28 avril 1840, quatre frères et deux prêtres quittent Sainte-Croix pour l'Algérie. Ils doivent travailler dans les écoles, les orphelinats et le séminaire préparatoire envisagé. Catta et Catta, Moreau, 1 :458, 464-472.

<sup>9</sup> Catta et Catta, *Marie des Sept Douleurs*, 51-65.

<sup>10</sup> La Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, qui avait des sociétés de prêtres, de frères et de sœurs, en est un exemple. Catta et Catta, Moreau, 448-451 ; et Catta, Père Dujarié, 176.

<sup>11</sup> Voir ci-dessous : VI. Le leadership de Moreau et le développement de Sainte-Croix, 1. la lettre circulaire 14 et l'Association de Sainte-Croix.